

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2012

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° II-675

présenté par  
M. Eckert

-----

### ARTICLE 56

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« des dispositions suivantes »

les mots :

« du présent II ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.